

Article 43 du Règlement

Que la Chambre confirme son engagement à préserver et améliorer l'environnement au Canada et reconnaisse notamment l'excellent travail effectué par les organismes privés de l'environnement au Canada.

Mme le Président: Avant de pouvoir être mise en délibération, cette motion doit obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SECTES RELIGIEUSES

ON DEMANDE D'ENQUÊTER SUR L'INSTITUT DE MÉTAPHYSIQUE APPLIQUÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, soit à propos d'une secte religieuse établie à Tweed en Ontario et désignée sous le nom de «I Am», un institut de métaphysique appliquée, qui incite à la haine des parents et qui est dirigé par le Dr Winnifred Barton qui prétend entre autres avoir visité l'Atlantide. Je propose donc appuyé par le député de Peterborough (M. Domm):

Que la Chambre réclame immédiatement une enquête approfondie sur le fait que la secte religieuse désignée sous le nom de «I Am», par l'intermédiaire d'une filiale connue sous le nom de Pro-Painters, a obtenu un contrat pour exécuter des travaux de l'ordre de \$75,000 pour le compte des Forces armées du Canada à Ottawa; qu'elle est sur le point de décorer l'édifice Langevin occupé par le premier ministre et le Conseil privé ce travail ayant été obtenu au moyen d'un sous-contrat passé du moins en partie avec Burnley Contractors; et finalement que le gouvernement soit sommé par les présentes d'expliquer pourquoi il peut admettre dans les immeubles de la défense et dans un endroit à cote de sécurité aussi élevée que l'édifice Langevin, des sectes de ce genre qui ont tenté inlassablement dans le passé à obtenir accès aux dossiers secrets du gouvernement.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COUPLES NON MARIÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Étant donné que la législation fiscale actuelle pénalise d'une part les couples qui vivent en union libre puisqu'ils n'ont pas droit aux déductions de conjoint et d'autre part les chefs de famille monoparentale puisque ces derniers ne peuvent pas déduire de leur revenu les frais de garde de leurs enfants et étant donné que la loi sur les droits de la personne ne prévaut pas sur la loi de l'impôt sur le revenu, en ma qualité de chef de famille monoparentale je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre exhorte le ministre du Revenu national à présenter une mesure législative visant à modifier la législation fiscale de façon à accorder aux familles monoparentales les mêmes avantages fiscaux qu'aux couples légalement mariés.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TERRORISME

CONDAMNATION DES ATTAQUES CONTRE LES COMMUNAUTÉS JUIVES EN FRANCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion portant sur une affaire urgente. Madame le Président, nous sommes tous conscients du fait que la recrudescence du terrorisme constitue un grave danger et que nous risquons fort de devenir insensibles à ces attentats. Aussi, je propose, appuyé par le député de Burlington (M. Kemping):

Que la Chambre réprouve tout acte de terrorisme commis n'importe où dans le monde et, particulièrement, en ce moment, les ignobles attaques terroristes récemment dirigées contre les juifs en France, que la Chambre fasse part de sa profonde sympathie aux innocentes victimes et à leurs familles et de son appui au gouvernement français dans sa détermination de protéger les juifs français et qu'elle demande instamment la collaboration internationale immédiate de toutes les forces de sécurité à un effort maximum destiné à protéger les juifs d'autres souffrances et outrages de la part des nationaux socialistes et autres groupes extrémistes.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'EXCUSER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a bel et bien démontré hier à la Chambre que les seuls problèmes de l'industrie automobile qui l'intéressent sont ceux de l'usine Chrysler située dans sa circonscription de Windsor-Ouest; et étant donné que le prêt consenti par le gouvernement à la société Chrysler semble n'avoir profité qu'à la circonscription du ministre et n'a pas empêché la mise à pied de 600 travailleurs de l'automobile à l'emploi d'American Motors à Brampton, de General Motors à Oshawa, de Ford à Oakville et à Saint-Thomas, de même qu'ailleurs au pays, je propose, appuyé par le député de Halton (M. Jelinek) et le député d'Elgin (M. Wise):